

N° 8488³

CHAMBRE DES DEPUTES

PROJET DE LOI

**portant modification de la loi du 20 juillet 2018
portant réforme de l'administration pénitentiaire**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(25.3.2025)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 18 mars 2025 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant modification de la loi du 20 juillet 2018
portant réforme de l'administration pénitentiaire**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 18 mars 2025 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 25 février 2025 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 20 votants, le 25 mars 2025.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Marc THEWES

